



73 09 05

ARGOS sarl

Actiplus
245 avenue J.CUGNOT
04100 MANOSQUE
Tél : 09-83-86-92-31
argos@argos-controle.fr

Facture

SARL GRANGIE

À l'attention de Mme Françoise GRANGIE
ZA de REGOURD-360 Chemin de la Sablière
46000 CAHORS

N/Ref : Facture 1278-4949-13 du 21/09/2023

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES ARGOS 2023

Cdts règlement : Comptant

À régler avant le : 28/09/23

Prestation de vérification	Qté	PU HT	%TVA	PU TTC	Mtt HT
[VGP] VGP Vérification Générale Périodique annuelle d'un engin de chantier dans le cadre d'un abonnement. Vous disposez du dernier rapport réglementaire. Vérification Générale Périodique HAYON Période d'intervention: 08/08/2023 Voir conditions d'intervention jointes	2,00	45,30	20,00	54,36	90,60
[LEVAGE 6 MOIS] Vérification périodique appareils de levage - périodicité 6 mois Descriptif: CHARIOT ELEVATEUR Intervention: adresse client Période d'intervention: 08/08/2023 Vérification périodique des appareils de levage (chariots, grues, ...) dans le cadre de l'arrêté du 1 ^{er} mars 2004 et l'article R233 du Code du travail Vérification PERIODIQUE dans le cadre d'un abonnement (fréquence 1/6 mois). Conditions d'intervention jointes	1,00	45,30	20,00	54,36	45,30
[LEVAGE 12 MOIS] Vérification périodique appareils de levage - périodicité 12 mois Descriptif: MONTE MEUBLES Intervention: adresse client Période d'intervention: 08/08/2023 Vérification périodique des appareils de levage dans le cadre de l'arrêté du 1 ^{er} mars 2004 et l'article R233 du Code du travail Vérification PERIODIQUE dans le cadre d'un abonnement (fréquence 1/an). Conditions d'intervention jointes	1,00	56,70	20,00	68,04	56,70



Facture

Suite facture 1278-4949-13 du 21/09/2023

Prestation de vérification	Qté	PU HT	%TVA	PU TTC	Mtt HT
[PEEL/CDT] Vérif périodique Code du travail Organisme accrédité pour la vérification des installations électriques (Accréditation COFRAC inspection N°3-0821 portée disponible sur www.cofrac.fr Descriptif: BATIMENT Intervention: adresse client Période d'intervention: 08/08/2023 Vérification périodique des installations électriques (CdT R.42226-16) dans le cadre d'un abonnement (fréquence annuelle). Vous disposez du dernier rapport et d'un rapport complet. Conditions d'intervention jointes	1,00	113,40	20,00	136,08	113,40
[INDEX] Ind init 115.1 (LEVAGE 40€ HT ET ELEC 100€ HT ET MONTE MEUBLE 50€ HT) Ind actuel 130.5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail TVA	20%	5.5%	Autre
Base HT	306,00	0,00	0,00
Cumul TVA	61,20	0,00	0,00

Total € HT	306,00
Total TVA	61,20
Total € TTC	367,20

TVA sur les débits

En votre aimable règlement.

Règlement par chèque ou virement bancaire

MERCI DE NOTER votre NUMERO DE FACTURE dans le libellé du règlement au AU DOS DE VOTRE CHEQUE
Nos NOUVELLES coordonnées bancaires: IBAN: FR7619106008414367473605410 BIC: AGRIFRPP891

Noté 280523

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, et dans le cas d'une facture émise vers un professionnel, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros.